



## Statut social, répartition sexuelle des tâches et rôle socioéconomique des femmes esclaves dans le Baoulé précolonial

### Social Status, Sexual Division of Labor and Socioeconomic Role of Female Slaves in Pre-Colonial Baoulé

Yao Séverin Kra  
Agossou Arthur Vido

#### Article history:

Submitted: June 5, 2025

Revised: July 5, 2025

Accepted: July 12, 2025

#### Keywords:

Slave, pre-colonial period, sexual division, tasks, Baoulé

#### Mots clés :

Esclave, période précoloniale, division sexuelle, tâches, Baoulé

#### Abstract

Before colonization, Baoulé society assigned social roles based on gender: men and women performed specific tasks deemed appropriate to their sex. However, this division was not applied equally to everyone, particularly enslaved women. This study shows that, although they assisted their mistresses, enslaved women did not fully enjoy the rights associated with femininity in the gender-based division of labor. Based on oral interviews conducted in several Baoulé villages and the analysis of colonial written sources, the research reveals that enslaved status restricted women's access to certain gender-based protections. Often considered movable property, they were forced to carry out tasks deemed masculine, especially when there was a shortage of male slaves. Moreover, their reproductive role within the servile system deprived them of any rights over their children, who automatically became the master's property. This study thus highlights a double marginalization: enslaved women were denied the privileges granted to free women and subjected to a system that exploited both their bodies and their labor, disregarding the gender norms that otherwise governed Baoulé society.

#### Résumé

Avant la colonisation, la société baoulé attribuait les rôles sociaux en fonction du genre : les hommes et les femmes accomplissaient des tâches spécifiques jugées conformes à leur identité sexuelle. Cependant, cette répartition ne s'appliquait pas de manière équitable à tous, notamment aux femmes esclaves. Cette étude montre que celles-ci, bien qu'assistant leurs maîtresses, ne jouissaient pas pleinement des droits associés à la féminité dans la division des tâches. À partir d'enquêtes orales menées dans plusieurs villages baoulé et de l'analyse de sources coloniales écrites, il ressort que le statut d'esclave restreignait l'accès des femmes à certaines protections liées à leur genre. Souvent considérées comme des biens meubles, elles étaient contraintes d'exécuter des tâches jugées masculines, notamment en cas de pénurie d'esclaves hommes. Par ailleurs, leur rôle reproductif au sein du système servile les privait de tout droit sur leurs enfants, qui devenaient automatiquement la propriété du maître. Cette étude met ainsi en lumière une double marginalisation : les femmes esclaves étaient à la fois privées des privilèges accordés aux femmes libres et soumises aux exigences d'un système qui exploitait leur corps et leur travail au mépris des normes de genre en vigueur dans la société baoulé.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

#### Corresponding author:

Yao Séverin Kra,

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

E-mail: [yaoseverinkra@yahoo.fr](mailto:yaoseverinkra@yahoo.fr)

## Introduction

Souvent assimilée à la traite négrière transatlantique, qui a conduit à l'asservissement de nombreux Africains en Amérique, l'histoire de l'esclavage coutumier en Afrique demeure largement méconnue par la nouvelle génération. Les historiens africains y portent peu d'intérêt<sup>21</sup>, ce qui contraste avec l'ancienneté de cette institution sur le continent, sa présence dans presque toutes les sociétés africaines précoloniales, son ampleur jusqu'à l'arrivée des colonisateurs européens, et surtout le rôle significatif des esclaves dans les sphères économiques, sociale et politique. Dans le milieu académique, un historien de renom, Ibrahima Thioub, dans la préface de l'ouvrage de Martin Klein, souligne que ce désintérêt des historiens africains pour cette histoire n'est pas dû à un manque de sources, ni à la nature fragmentaire et tardive des informations disponibles, ni au silence de la tradition orale sur ce sujet, encore moins à la place marginale de la main-d'œuvre esclave dans l'économie (12).

Selon lui, ce silence persistant résulte des priorités des premiers auteurs africains, qui ont choisi de restaurer l'image de l'Afrique et de ses habitants après la colonisation, afin de contrecarrer le discours colonial qui remet en question l'historicité des sociétés africaines (Klein 2021, 12). Ainsi, la mission des historiens africains serait de mettre en lumière les valeurs de l'Afrique tout en dissimulant les aspects sombres et dégradants des traditions africaines, notamment l'esclavage interne. Par conséquent, les connaissances sur cette institution restent fragmentaires dans l'historiographie africaine, se limitant à quelques éléments d'information concernant l'origine et le traitement des esclaves dans certaines sociétés. La vie quotidienne de ces individus demeure dans l'ombre.

En 1999, Fabio Viti, dans son étude sur l'histoire de l'esclavage au sein des Baoulés précoloniaux, affirme que la vie quotidienne des esclaves était principalement marquée par le travail, sans toutefois préciser l'organisation des activités auxquelles ils étaient soumis. Dans cette société, le statut ou le genre d'un individu peut lui conférer divers privilèges ou, au contraire, les lui retirer. Ainsi, selon qu'une personne naît libre ou esclave, homme ou femme, elle se voit accorder ou refuser certaines prérogatives. Par exemple, dans le domaine socioéconomique, une règle observée dans les villages est la division

---

<sup>21</sup> Jusqu'au début des années 2000, Ibrahima Thioub souligne que les historiens africains étaient largement absents de ce domaine de recherche, mentionnant parmi les figures les plus reconnues Jean Suret-Canal, Jean Mettas, Serge Daget et François Renault.

du travail selon le sexe. Certaines tâches sont considérées comme masculines, tandis que d'autres sont attribuées aux femmes (Viti 67). La question qui se pose ici est de déterminer si cette règle de répartition des tâches en fonction du sexe prend en compte le statut de l'individu, notamment en ce qui concerne la perception sociale de l'esclave, considéré comme un bien meuble. Dès lors, la problématique suivante émerge : la règle de la séparation des tâches selon le sexe s'appliquait-elle aux femmes esclaves dans la société baoulé précoloniale ?

L'objectif de cette étude est de démontrer que les droits de féminité des esclaves étaient systématiquement bafoués dans l'exécution de leurs tâches, en tenant compte des règles régissant la division sexuelle du travail au sein de cette société. Pour atteindre cet objectif, il a été nécessaire de recourir à des sources orales et écrites. En ce qui concerne les sources orales, nous avons utilisé des données recueillies en 2014, 2015, 2021 et 2023 dans les régions ouest, sud, centre et nord du Baoulé. Des témoignages ont été collectés au cours de ces années auprès de traditionnistes, de chefs de villages, de descendants de maîtres et de quelques descendants d'esclaves. Nous avons également consulté des rapports d'administrateurs coloniaux.

L'analyse conjointe de ces deux types de sources a permis de structurer ce travail autour de trois axes : le premier présente un aperçu de la division sexuelle des tâches parmi les personnes libres dans le pays baoulé, le deuxième se penche sur les tâches attribuées aux femmes esclaves ainsi que sur les conditions dans lesquelles elles les accomplissaient, tandis que le troisième axe examine les violations des droits de féminité de ces femmes dans l'exercice des activités qui leur étaient assignées.

## **1. Aperçu général de la division sexuelle des tâches chez les personnes libres**

Dans la société baoulé avant la colonisation, on identifiait deux catégories d'activités. L'une, destinée aux hommes, était désignée sous le nom de *Yassoua djouman*, tandis que l'autre, attribuée aux femmes, était appelée *Bla djouman*. La règle fondamentale régissant la répartition des tâches selon le sexe stipulait qu'aucun individu d'une catégorie ne devait être contraint d'accomplir une tâche qui ne correspondait pas aux activités réservées à son sexe.

### **1.1. Des activités à risque réservées à la gent masculine**

Une des caractéristiques des activités attribuées aux hommes dans le Baoulé précolonial réside dans leur nature à la fois éprouvante et particulièrement risquée, en opposition à celles qui étaient assignées aux femmes, où les dangers étaient relativement moindres. Les hommes s'engageaient dans des tâches susceptibles d'affecter leur santé de manière négative. Cela incluait principalement les travaux agricoles et miniers (Kouamé 2014, 79). Dans le secteur agricole, par exemple, la majorité des personnes interrogées mentionnent les dangers et les difficultés associés au défrichage des forêts, souvent envahies par des lianes et des plantes épineuses telles que les ronces sauvages (*Agoualè*, *Ako-onué* et *Flon*), qui laissaient fréquemment de profondes égratignures sur la peau des hommes chargés de cette tâche (Ahoya, entretien oral, 2023).

À côté du défrichage des forêts, se trouve le buttage pour la culture de l'igname, une tâche ardue réservée aux hommes. Ce travail exige des efforts physiques considérables, pouvant nuire à la santé du dos. Il est considéré comme l'une des activités agricoles les plus redoutées (Kouassi 118). Les personnes vulnérables, telles que les femmes et les enfants, sont généralement épargnées de cette tâche. Dans sa thèse de doctorat sur l'esclavage en pays ayaou, Yao Séverin Kra évoque la souffrance du paysan baoulé, qui doit se pencher pendant de longues minutes pour créer manuellement une butte avec une houe. Pour en réaliser plusieurs en une journée, il lui faudrait intensifier son rythme de travail pendant des heures (139).

À ces activités agricoles à risque s'ajoute l'extraction de l'or par le biais de puits profonds. Dans la société baoulé précoloniale et jusqu'à nos jours, ces pratiques sont souvent déconseillées aux femmes, considérées comme trop fragiles (Kouamé, entretien oral, 2023). René Chaughi soutient que l'exclusion des femmes de ces activités résulte d'un égoïsme masculin plutôt que de la délicatesse de leur constitution physique. Selon l'auteur, la galanterie est absente chez les hommes, car si tel était le cas, ils se chargeraient des travaux les plus pénibles et désagréables pour le bien-être des femmes (5). Bien que cette thèse soit reconnue dans certaines sociétés africaines, comme

le Danxomè où de nombreuses activités agricoles<sup>22</sup>, militaires<sup>23</sup> et de chasse<sup>24</sup> sont menées par des femmes (Vido 2014, 174-178 ; Vido et Vido 2025, 57-116), elle reste contestable dans le contexte de la société baoulé précoloniale. En effet, bien que les tâches attribuées aux femmes soient également ardues, elles présentent des risques moindres comparés à ceux des hommes (Kra 2016, 139-140).

À la différence de la société *danxomènu*, qui autorisait les femmes à s'engager dans certaines activités à risque, la société baoulé précoloniale les en préservait. En effet, la femme, et plus particulièrement la femme libre, était perçue comme physiquement fragile. Elle était ainsi écartée des tâches considérées comme dégradantes ou périlleuses. Quelles étaient donc les occupations assignées aux femmes baoulés durant la période précoloniale ?

## 1.2. Des activités plus ou moins souples réservées à la femme

Une variété d'activités était attribuée aux femmes, englobant les tâches ménagères, la cueillette, les travaux agricoles et le commerce. En ce qui concerne les tâches domestiques, les femmes prenaient en charge presque toutes les responsabilités, tandis que les hommes se consacraient à la construction de la maison familiale. Cela incluait le balayage quotidien de la cour, le transport matinal de l'eau depuis le marigot, la vaisselle, la lessive, ainsi que la prise en charge des enfants (bain, alimentation, etc.) et l'approvisionnement en bois de chauffage. Lors de la construction d'une maison, les femmes transportaient l'argile que les hommes avaient extraite pour l'acheminer vers le site de construction. De plus, elles étaient responsables de la préparation et du filage du coton (Delafosse 28). La construction des greniers destinés à la conservation des céréales séchées, telles

---

<sup>22</sup> Dans la société fon, l'alimentation des *Agoojie* (amazones), qui constituaient une armée de guerrières chargées principalement de la protection du royaume du Danxomè, n'était pas entièrement financée par le roi. Ces courageuses femmes trouvaient leur subsistance grâce au commerce, à l'artisanat et, surtout, à l'agriculture (Vido et Vido 65-66).

<sup>23</sup> Au Danxomè, la guerre était menée tant par des hommes que par des femmes (Snelgrave 105). Parmi les forces armées qui ont marqué l'histoire de ce royaume, se trouvait le corps des *Agoojie*, connu sous le nom d'amazones. Cette réalité était presque absente dans le Baoulé précolonial, où les femmes étaient systématiquement protégées durant les conflits, car la guerre était considérée comme une activité exclusivement masculine (Kra 2021, 40).

<sup>24</sup> La chasse aux éléphants était également pratiquée par des femmes, en particulier par les *Agoojie*.

que le riz paddy et les légumes, relevait également de leurs compétences.

De plus, alors que l'homme était chargé de fournir des protéines à sa famille par le biais de la chasse, la femme se voyait confier la responsabilité de préparer le repas du soir. Cette tâche était traditionnellement réservée aux femmes. Les activités de cueillette<sup>25</sup>, telles que la récolte de champignons et de légumes, ainsi que la collecte d'escargots sauvages, lui étaient également attribuées. Dans de nombreuses cultures, ces tâches sont généralement considérées comme le domaine des femmes. Par exemple, dans les Moluques centrales en Indonésie, toutes les activités domestiques liées à l'entretien de la maison et à la cuisine étaient assurées par les femmes. Il en allait de même pour la collecte et la cueillette de certains produits forestiers (Valeri 59).

Dans le Baoulé précolonial, la répartition des tâches domestiques reposait sur un respect rigoureux des normes traditionnelles, de sorte qu'un homme adulte s'engageant dans des activités considérées comme féminines risquait de ternir sa virilité (Assiè, entretien oral, 2015). Bien qu'il n'y ait pas de sanctions formelles pour un homme participant à des tâches féminines, son comportement était souvent perçu comme ridicule ou associé à une forme d'impuissance sexuelle. Par exemple, il était jugé inapproprié pour un homme de porter une charge sur la tête, comme le font les femmes ; il devait plutôt le faire sur son épaule pour se montrer digne (*Momou N'Da*, entretien oral, 2021). Ainsi, la sexualisation des tâches comportait des tabous qui pouvaient valoriser ou dévaloriser la masculinité ou la féminité d'un individu. Les travaux agricoles étaient partagés entre les deux sexes. Après le défrichage des terres ou le buttage pour la culture de l'igname, la femme était responsable de la semence des céréales, des légumes et de l'entretien des champs. Bien que les risques associés à ces activités soient faibles, leur réalisation nécessitait tout de même un effort physique considérable.

En plus des activités mentionnées précédemment, le commerce intérieur des denrées alimentaires et des biens de consommation se faisait souvent par le biais du troc. Le commerce à longue distance vers le Sud était généralement dominé par les hommes (Chauveau 579-581). Dans la culture baoulé, aucune activité traditionnellement masculine n'était habituellement interdite aux femmes. Au contraire, une femme qui parvenait à accomplir une

---

<sup>25</sup> La femme ne montait pas dans les grands arbres, ce qui faisait que la récolte de leurs fruits était une tâche réservée aux hommes.

tâche habituellement réservée aux hommes était hautement respectée. Il était considéré comme un honneur pour une femme d'être désignée comme *Bla-yassona*, signifiant « femme qui vaut un homme », en reconnaissance de son audace. Toutefois, l'expression de la féminité chez les esclaves soulève certaines problématiques, ce qui nous amène à examiner les tâches qui leur étaient attribuées.

## **2. L'esclave féminine dans la réalisation des travaux domestiques, agricoles et aurifères**

Dans le cadre des principes de la séparation des sexes dans le travail au sein des sociétés baoulé, la femme esclave exerçait ses fonctions aux côtés de sa maîtresse en tant qu'assistante. L'objectif de cette analyse est d'examiner les conditions de travail de l'esclave féminine et d'évaluer la nature des diverses tâches qui lui étaient confiées, afin de déterminer si la règle fondamentale de la division sexuelle du travail était effectivement respectée.

### **2.1. Vie nobiliaire et exploitation abusive de l'esclave féminine dans les cours**

Dans les cercles des hommes riches, en particulier parmi les nobles, la femme esclave jouait un rôle crucial dans l'exécution des tâches domestiques. Sa responsabilité principale consistait à assister les femmes et les filles du maître dans les travaux d'intérieur et les activités agricoles (Clozel et Villamur 1901, 130). En réalité, elle était chargée de toutes les tâches liées à l'entretien de la cour et aux activités auxiliaires nécessaires à la préparation des repas familiaux. Elle devait veiller à la propreté de la cour du maître par un balayage quotidien et s'assurer que la maison était approvisionnée en eau et en bois. L'esclave féminine était impliquée dans presque toutes les activités de la cour, car la noble, en présence d'une esclave, ne pouvait pas se fatiguer (Assié, entretien oral, 2015). C'est pourquoi des familles nobles offraient souvent une esclave en cadeau de mariage à leur fille (Yoman, entretien oral, 2023).

Ce constat se retrouve également chez plusieurs peuples d'Afrique subsaharienne. Par exemple, chez les Soninké, les femmes esclaves « aidaient l'épouse à piler le mil et chercher l'eau mais elles travaillaient aussi comme et avec les hommes aux cultures de leur maître sur le champ de la femme du maître » (Pollet et Winter 513). Cependant, contrairement aux Soninké, certaines femmes ou enfants de maîtres du Baoulé prenaient plaisir à faire

travailler leurs esclaves, qui n'avaient d'autre choix que de se plier à leurs exigences, sous peine de subir des brimades ou une mort programmée. Pour les nobles, le fait de voir leur esclave obéir était une forme d'affirmation sociale.

Lorsque l'esclave était unie par les liens du mariage à un autre esclave appartenant à son maître, les tâches qui lui incombait étaient souvent lourdes. En effet, en plus de s'occuper de ses propres obligations domestiques, elle devait régulièrement exécuter celles de sa maîtresse, telles que l'approvisionnement en eau de marigot et en bois de chauffage pour la cour. Elle était également chargée de balayer la cour avant de se consacrer à ses activités agricoles (Assiè, entretien oral, 2015). Si l'esclave était mariée à un esclave d'une autre plantation, la main-d'œuvre de ses enfants revenait automatiquement à son maître. Ainsi, l'esclave féminine accomplissait des tâches dévolues à la femme, mais dans un cadre restrictif. Les travaux qu'elle effectuait n'étaient pas toujours réalisés en toute liberté.

Le commerce était considéré comme l'une des activités domestiques dans lesquelles les esclaves féminins étaient engagés. Ce groupe pratiquait une agriculture et un élevage de subsistance, qui ne menaient pas nécessairement à des échanges commerciaux à grande échelle. Les denrées alimentaires étaient échangées entre les habitants ou entre villages voisins, sans que l'objectif principal soit la recherche de profit (Zré, entretien oral, 2023). Tout le monde pouvait acheter ou vendre sur ces marchés, à l'exception des enfants et des esclaves, qui ne pouvaient agir que pour le compte de leurs parents ou de leurs maîtres (Clozel et Villamur 124). Ainsi, les nobles confiaient à leurs esclaves la tâche de « vendre » leurs produits sur ces marchés locaux ou voisins. En réalité, il était impensable dans la culture baoulé de signaler la présence d'une esclave dans une famille tout en voyant une noble porter des charges de manière inappropriée. De telles situations étaient rares, car les esclaves de sexe féminin étaient achetées spécifiquement pour ce type d'activité domestique. Le commerce demeure donc l'une des activités où l'esclave pouvait exprimer pleinement sa féminité, à condition qu'elle soit de bonne réputation (Kouakou, entretien oral, 2014).

Les échanges commerciaux significatifs provenaient principalement du secteur artisanal. Cela concernait surtout les produits issus du travail de l'or, du tissage et de la poterie, dont la vente nécessitait souvent de longs voyages entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest. Pendant la

période samorienne, les Baoulés du Nord et du Centre se dirigeaient vers le Sud, notamment à Tiassalé et Ahua, transportant avec eux le pagne baoulé, des pépites ou de la poudre d'or, ainsi que des esclaves. En règle générale, ce commerce à longue distance était dominé par les hommes, tandis que les femmes étaient souvent écartées en raison des risques de capture sur les routes (Kra 2023, 192). Celles qui empruntaient ces itinéraires vers le Sud étaient majoritairement des captives destinées à être vendues sur les marchés de Tiassalé, d'Ahua ou le long de la côte (Kouamé 45).

Il est donc important de noter qu'en raison de leur statut de nobles, les femmes baoulés confiaient presque toutes les tâches de la cour à leurs esclaves. Bien que ces activités soient considérées comme des travaux féminins, leur réalisation était souvent pénible pour les esclaves féminines esclaves. Qu'en est-il des activités agricoles et aurifères ?

## **2.2. L'emploi incongru de la main-d'œuvre servile féminine sur des sites d'exploitation agricole et aurifère**

Certains documents émanant de l'armée coloniale française ou d'administrateurs de la même époque soulignent l'importance des esclaves dans les activités agricoles au sein du Baoulé précolonial. Un rapport anonyme de l'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française (AOF), publié en 1904<sup>26</sup> et intitulé *Le pays baoulé et sa pacification*, décrit ce peuple comme un sous-groupe akan qui, en raison de son « mépris pour le travail », confiait aux « esclaves le soin de cultiver les champs » (9). De ce fait, l'utilisation des esclaves dans la production agricole semble être une pratique courante dans tous les foyers du Baoulé précolonial. Cependant, cette interprétation de l'emploi des esclaves dans cette société est manifestement erronée au regard du fonctionnement socioéconomique de la communauté baoulé.

Les Baoulés, durant la période précoloniale, étaient profondément liés à l'agriculture, bien qu'ils ne pratiquassent pas une production à grande échelle. Avant l'arrivée des colonisateurs, ce groupe akan se consacrait principalement à une agriculture de subsistance. Lorsque la main-d'œuvre familiale ne suffisait pas pour mener à bien une tâche agricole, le chef de famille faisait appel à l'assistance de ses amis et connaissances. De plus,

---

<sup>26</sup> Il convient de souligner qu'à cette époque, la pacification du Baoulé n'était pas encore complète. Ce n'est qu'en 1911 que l'administration coloniale française a pu s'établir sur l'ensemble du territoire baoulé.

certaines communautés formaient des associations d'entraide, appelées *n'gbli*, pour réaliser leurs travaux agricoles (Chauveau 574). Ainsi, les activités agricoles ne reposaient pas principalement sur une main-d'œuvre servile.

Dans les champs, les esclaves féminines, tout comme leurs homologues masculins, n'étaient pas soumises à l'exploitation caractéristique des sociétés esclavagistes capitalistes, où les propriétaires maltraitaient leurs sujets pour maximiser leurs profits. Elles servaient plutôt d'assistantes à leurs maîtresses. Toutefois, un manque de main-d'œuvre familiale pouvait entraîner une exploitation inappropriée des esclaves, en contradiction avec les normes de la division sexuelle du travail de cette époque. En effet, durant la période précoloniale, les Baoulés privilégiaient l'acquisition d'esclaves féminins pour leur capacité à se reproduire et pour tirer profit de la force de travail de leur descendance. Nombre de ces premières esclaves étaient affectées à des tâches qui ne correspondaient pas à leur sexe (Assiè, entretien oral, 2015). En théorie, il n'était pas prévu que des activités traditionnellement masculines soient confiées aux esclaves de sexe féminin. Cependant, certaines esclaves se voyaient assignées à des travaux d'hommes, comme la construction de palissades autour des rizières. Elles transportaient des fourches en bois, des bambous ou des feuilles de palme jusqu'au chantier, un travail généralement réservé aux hommes. Ainsi, le manque de main-d'œuvre pouvait amener certains maîtres à ignorer les règles de séparation des tâches selon le sexe, exploitant leurs esclaves féminins dans le secteur agricole.

Dans certaines régions aurifères telles que le Yaouré, en particulier à Bonzi, Agovia et dans le N'Gonda à Kokumbo, la situation était similaire. En effet, entre 1840 et 1850, avec l'évolution progressive de l'exploitation des gisements, d'autres sous-groupes baoulés affluèrent vers ces zones dans l'espoir d'accumuler des richesses (Chauveau 12). Les nouveaux riches, qu'ils soient locaux ou allochtones, issus de ces activités aurifères, se rendaient sur les marchés gouro au nord-ouest pour acquérir des esclaves destinés à être exploités dans les mines d'or (36). Le nombre d'esclaves augmenta au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, en raison des guerres samoriennes<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> En effet, Samori, qui démontrait son hégémonie en Afrique de l'Ouest par l'expansion de son entité politique, le Ouassoulou, capturait de nombreux prisonniers de guerre lors de ses expéditions dans le nord. Cette région devint ainsi une source de captifs, où les exploitants d'or et les nouveaux riches du Baoulé venaient s'approvisionner sur des marchés aux esclaves établis aux frontières nord de la zone.

Les femmes et les enfants, plus faciles à vendre et moins susceptibles d'échapper aux Sofa, étaient souvent enlevés dans les villages du Djimini pour alimenter ces marchés, qui approvisionnaient également les foyers de cette région baoulé (Clozel et Villamur 35). Ces femmes captives participaient activement aux travaux d'extraction de l'or aux côtés de leurs maîtres. Les méthodes d'exploitation de l'or variaient selon qu'il s'agissait d'orpaillage alluvionnaire, éluvionnaire ou filonien. L'orpaillage alluvionnaire, étant moins complexe, mobilisait la force de travail et l'ingéniosité des femmes, qui s'occupaient du lavage des alluvions dans le lit des rivières à l'aide de la bâtee (Chauveau 19).

Cependant, l'exploitation des mines d'or, qui nécessitait la création de fosses profondes, impliquait généralement la participation des deux sexes. Les tâches à risque, telles que le creusement des puits et l'extraction du minerai, étaient principalement attribuées aux hommes. Une fois que les morceaux de terre contenant le minerai étaient remontés à la surface à l'aide de paniers en sparterie fixés à une liane souple et résistante, ce matériel aurifère était transporté par les femmes pour être broyé au pilon et lavé à la bâtee (19). La majorité de ces femmes, qui travaillaient pour des chefs de famille nobles, étaient des esclaves. Ces esclaves féminines travaillaient pendant de nombreuses heures, commençant leur journée vers 8 heures du matin et ne terminant qu'au coucher du soleil (Gbodjé 60).

Bien que le transport et le lavage du minerai soient des activités pouvant être réalisées par des hommes comme par des femmes, il est indéniable que la durée excessive du travail, indépendamment de la volonté des esclaves, ainsi que la nature salissante de ces tâches, révèlent le caractère contraignant du travail aurifère auquel les femmes esclaves étaient soumises. De plus, en cas de manque d'hommes sur les sites, les esclaves féminines pouvaient être sollicitées pour remonter à la surface le minerai extrait des profondeurs (Alla, entretien oral, 2023). Ainsi, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les esclaves féminines se retrouvaient à accomplir des tâches qui n'étaient pas traditionnellement attribuées à leur sexe.

### **3. Du déni de la dignité de l'esclave féminine dans des familles de nobles**

Dans le Baoulé avant la colonisation, le traitement des femmes esclaves différait selon les maîtres. En travaillant aux côtés de leur maîtresse ou pour

son compte, ces femmes étaient souvent engagées dans des tâches en rapport avec leur genre. Cependant, certains propriétaires leur confiaient délibérément des activités qui portaient atteinte à leur dignité en tant que femmes.

### **3.1. La réalisation de tâches dégradantes et l'imposition de punitions physiques de manière indiscriminée**

Dans le Baoulé précolonial, certaines tâches étaient considérées comme dégradantes, en fonction de leur association avec des travaux traditionnellement attribués à l'autre sexe ou à des enfants. Les activités perçues comme humiliantes pour les femmes étaient rares dans le domaine agricole. Une femme qui s'engageait librement dans des travaux des champs généralement réservés aux hommes était souvent vue comme une femme courageuse ou une « femme d'honneur » (Gouady, entretien oral, 2014). En revanche, une esclave féminine contrainte d'effectuer des tâches masculines était perçue comme une personne exploitée et humiliée. Lorsque, en présence d'hommes valides, le maître ou la maîtresse assignait des tâches masculines à son esclave, cela était considéré comme un abus ou un déni de sa féminité, sauf si cela se faisait dans le cadre d'une sanction. En réalité, la reconnaissance du courage de l'esclave qui accomplissait des travaux d'hommes dépendait des circonstances et des conditions dans lesquelles elle exerçait ces activités.

Dans le contexte précolonial du pays baoulé, en dehors des familles royales et de quelques chefs de village du Baoulé nord (Gbodjé 60), la proportion d'esclaves acquis et intégrés dans les foyers était relativement faible. Dans la région sud, on estimait qu'en moyenne, les personnes aisées possédaient entre 2 et 4 esclaves. La capacité reproductive des esclaves était le principal moyen pour les maîtres d'augmenter leur main-d'œuvre servile (Kouakou, entretien oral, 2021). Ainsi, une esclave pouvait être amenée à réaliser des tâches traditionnellement masculines, surtout en cas de pénurie d'hommes. Cependant, certains maîtres, dans une attitude de condescendance, ne faisaient pas de distinction entre une esclave et un esclave. Ils pouvaient demander à une esclave de transporter un canari de vin de palme, le *bangui*, vers un lieu public où se retrouvaient hommes et femmes, en présence d'enfants capables de le faire (Assiè, entretien oral, 2015). Bien que cette tâche ne fût pas particulièrement difficile, elle portait atteinte à sa féminité et la rabaisait, car l'exploitation du vin de palme et les activités qui y étaient liées étaient généralement considérées comme des prérogatives masculines

(Kouakou, entretien oral, 2015).

En plus des activités dégradantes, il y avait les violences physiques. En effet, une esclave féminine pouvait être fouettée en présence des enfants de son maître, pour des raisons aussi triviales qu'importantes. Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avant l'établissement complet de l'administration coloniale française dans l'Ayaou (1911-1920), une esclave de cour, faussement accusée par les enfants de son maître d'avoir mal préparé le repas du soir, fut sévèrement battue par celui-ci, sous le regard moqueur des enfants :

Un jour où nous voulions voir l'esclave cuisinière pleurer, nous disions à papa que le plat confectionné par celle-ci n'était pas bon. Notre père s'irrita subitement et il l'appela : "éh toi, viens ici. Comment as-tu fait la cuisine pour que mes enfants refusent de manger ce soir ?" Il lui infligea plusieurs coups de fouets et nous rions pendant qu'elle pleurait. Elle disait à papa (...) qu'il avait des enfants trop capricieux et qu'elle avait fait un bon plat (Kra 2016, 156).

Une telle attitude de la part du maître nuit à la sacralité de l'espace culinaire féminin dans la culture baoulé. En effet, il est inacceptable de frapper une femme pour une erreur dans la préparation d'un plat. Un tel comportement est perçu comme une atteinte aux droits d'expression de la femme. La cuisine féminine est considérée comme « sacrée ». Elle n'est pas destinée à être partagée avec l'homme, qui doit se contenter des résultats de son ingéniosité ou de ses échecs culinaires, indépendamment du statut de la femme. Des remarques peuvent être faites sans recourir à l'humiliation (Yoman, entretien oral, 2015). L'utilisation de l'esclave féminine comme simple instrument de reproduction à cette époque constitue également une preuve de la violation de sa féminité.

### **3.2. L'utilisation de l'esclave féminine en tant que force de reproduction pour la main-d'œuvre familiale**

Le statut des femmes esclaves au sein de la société baoulé précoloniale était singulier. Elles jouaient un double rôle en tant que reproductrices et productrices. Leur valeur reproductive était particulièrement appréciée, ce qui expliquait leur prix élevé dans les régions éloignées des zones de production de cette « marchandise humaine », contrôlées par Samori et ses hommes dans le Nord du pays. Par exemple, à Tiassalé, les Alladian devaient fournir cinq

paniers de sel aux Elomains pour acquérir une esclave, alors qu'un esclave masculin ne coûtait que trois paniers, voire quatre au maximum (Memel-Fotê 344). À Ahua, un village proche de Tiassalé, le prix moyen d'une fille esclave était de 240 francs français, tandis que celui d'un jeune garçon variait entre 150 et 200 francs (Viti 63). En effet, au Baoulé précolonial, l'esclave féminine était non seulement une aide pour son maître, mais également un « ventre » générant de la main-d'œuvre tant agricole que domestique. On lui assignait un partenaire, généralement un autre esclave, la privant ainsi de l'expérience d'être courtisée, un moment où elle aurait pu se sentir aimée et désirée, l'un des instants propices à l'expression de sa féminité (Kouassi, entretien oral, 2021).

Cependant, lorsque l'esclave féminine était unie par le mariage à un esclave de la cour ou à un membre de la famille, tel qu'un neveu ou même le maître après son affranchissement, sa situation paraissait plus favorable. Néanmoins, les préjugés et les injustices associés à son ancien statut persistaient. F.-J. Clozel et Roger Villamur mettent en lumière ces injustices relatives à sa vie conjugale en ces termes :

La femme qui a été épousée la première à la direction de la maison du mari et également des autres épouses à qui elle a le droit de donner des ordres. Lorsque, parmi ces femmes, s'en trouve une non libre, elle est traitée par les autres avec moins d'égards que celles de condition libre, bien que le mari ait pour elle les mêmes sentiments que pour les autres épouses ; mais, alors que la première épouse et quelquefois une autre, favorite, jouissent de la confiance entière du mari, savent où est sa fortune, ont ses clefs, jamais la femme non libre ne jouira de ces prérogatives. Si elle cesse de plaire à son époux, ou a commis une faute grave, l'adultère par exemple, son mari peut la donner en mariage à un autre individu moyennant une dot qui est pour lui. (149)

Ces passages illustrent de manière évidente que l'esclave féminine ne bénéficiait pas de l'intégralité de ses droits, même lorsqu'elle partageait le lit conjugal avec un homme libre au sein de la cour de son maître. Elle subissait une forme d'exclusion, étant dépourvue de certains avantages associés à la vie conjugale. Sa présence dans la cour du maître, en tant qu'épouse, se limitait à ses fonctions de production et de reproduction.

## Conclusion

Au sujet de l'application de la règle de la division sexuelle du travail aux esclaves féminines dans le Baoulé à l'époque précoloniale, deux conclusions principales émergent de l'analyse des données orales et écrites recueillies. En examinant les activités des femmes libres, auprès desquelles les femmes esclaves apportaient leur aide, il apparaît que ces dernières participaient à des tâches traditionnellement féminines, mais souvent dans des conditions difficiles, notamment en cas de manque de bras valides dans les maisons des nobles. Certaines femmes esclaves se voyaient également assigner des tâches habituellement réservées aux hommes, ce qui constitue une transgression des normes de répartition sexuelle du travail au sein de cette société.

De plus, des abus étaient constatés de la part de certains maîtres, qui imposaient des activités dégradantes et humiliantes à leurs esclaves. Ces femmes étaient également utilisées comme instruments de reproduction, dans le but d'accroître la main-d'œuvre servile. Ainsi, des jeunes filles esclaves étaient mariées à d'autres esclaves, et leur descendance était considérée comme appartenant de droit au maître de l'esclave féminine. Ce comportement des maîtres illustre le mépris dont souffrait la dignité des femmes esclaves dans le Baoulé précolonial, qui ne jouissaient pas pleinement de leurs droits en tant que femmes dans l'exécution des tâches qui leur étaient assignées. C'est ce regard dévalorisant porté sur l'esclave, dépourvue de dignité, qui a conduit le colonisateur français à entreprendre une campagne de libération des esclaves après l'abolition officielle de cette institution en 1905.

## Œuvres citées

### Sources orales

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Profession et statut	Age	Date et lieu d'entretien
1	AHOYA Boni	Chef central des Baoulés du Haut-Sassandra	87 ans	Novembre 2023 à Daloa
2	ALLA Brou (Nanan kan)	Agricultrice	65 ans	Mars 2023 à Dialè
3	ASSIÉ Brou Eugène	Planteur, charlatan et	76 ans	Août 2015, à Aka N'Guessankro

		danseur de masque		(s/p Bouaflé)
4	GBAKLO Yoboué	Ménagère, descendante de nobles	72 ans	Pakouabo en 2015
5	GOUADY Yoboué	Planteur et chef de lignage	80 ans	Août 2014, à Blé (s/p de Bouaflé)
6	KOUAKOU Ahou	Ménagère	89 ans	Août 2014, à Lobo
7	KOUAKOU Djè dit Agn Koffi	Cultivateur quasi invalide, chef de lignage	90 ans	Août 2015 et octobre 2021 à Sakassou
8	KOUAMÉ Kouassi Amédée	Agriculteur à Bouaflé	65 ans	Novembre 2023
9	KOUASSI Djè Léon	Cultivateur, chef de lignage	92 ans	Août 2015 et octobre 2021 à Sakassou
10	<i>Momou</i> N'DA Amoin	Ménagère	72 ans	Aka, en avril 2021
11	<i>Nanan</i> N'DA Kassi II	Chef de village de Nianmoué, descendant de nobles	93 ans	Septembre 2021, à Nianmoué
12	TA Bi Tra François	Agriculteur, et chef de campement	76 ans	Juillet 2016, à Pawéla
13	YOMAN N'dri Aya Fitéfoua	Ménagère, devenue invalide. Fille de l'ancien chef de canton ayaou, YOMAN N'Dri	Plus de 107 ans	Juin 2015 et novembre 2023 à Aka N'Guessankro (s/p de Bouaflé)

14	ZRÉ Kouakou	Cultivateur, chef de lignage	71 ans	Aka N'Guessankro, en novembre 2023
----	-------------	---------------------------------	-----------	--

### Sources écrites

- Anonyme. *Le Pays des Baoulés et sa pacification, d'après un rapport de l'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale française*. Henry Charles-Lavauzelle, 1904.
- Chaughi, René. "La femme esclave." *L'Idée Libre*, no. 23, André Loroulot, 1920, pp. 1–8.
- Chauveau, Jean-Pierre. *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (pays baoulé Côte d'Ivoire)*. ORSTOM, 1972.
- . "Contribution à la géographie historique de l'or en pays baulé (Côte d'Ivoire)." *Journal des africanistes*, vol. 48, no. 1, 1978, pp. 15–69.
- . "Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial." *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, nos. 63–64, 1976, pp. 567–602.
- Closel, F.-J., and Roger Villamur. *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*. Augustin Challamel, 1901.
- Delafosse, Maurice. *Les Libériens et les Baoulés : nègres dits civilisés et nègres dits sauvages*. Librairies Africaines et Coloniales, 1901.
- Gbodjé, Sekre Alphonse. "Le marché d'esclaves de Kotia Kofikro 1893–1898." *Revue Ivoirienne d'Histoire*, no. 17, 2010, pp. 48–70.
- Klein, Martin. *Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française*. Karthala and CIRESC, 2021.
- Kouamé, Ernest. *Yéfini ou l'histoire authentique du royaume baoulé d'hier à aujourd'hui*. L'Encre Bleue, 2014.
- Kouassi, N'Goran François. *Histoire et Fondement de l'identité d'un peuple : l'Ayaou dans le Baoulé. Essai d'Histoire et d'Anthropologie*. 2006.
- Kra, Yao Séverin. *L'esclavage dans la société ayaou de Côte d'Ivoire : des origines à nos jours*. Doctoral dissertation, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, 2016.
- . "Les Baoulé-Elomoin dans le commerce des esclaves aux XVIIIe et XIXe siècles." *Mémoires et survivances de la Traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe, dans les Antilles et Caraïbes et autres territoires des Océans atlantique et indien*, Nouvelle Afrique Éditions, 2023, pp. 181–203.
- . "Les esclaves domestiques dans la guerre entre Français et Baoulé de 1893 à 1911." *Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques*

- (HARIS), no. 004, 2021, pp. 37–51.
- Memel-Fotê, Harris. *L’esclavage dans les sociétés lignagères d’Afrique noire : exemple de la Côte d’Ivoire précoloniale : 1700–1920*. Doctoral dissertation, EHESS, 1988.
- Pollet, Eric, and Grace Winter. “L’organisation sociale du travail agricole des Soninké (Dyahunu, Mali).” *Cahiers d’études africaines*, vol. 8, no. 32, 1968, pp. 509–34.
- Snelgrave, William. *Journal d’un négrier au XVIIIe siècle : nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce des esclaves qu’on y fait (1704–1734)*. Translated by A. Fr. D. de Coulange, introduction and notes by Pierre Gilbert S. J. Mayenne, Gallimard, 2008.
- Valeri, Renée. “La position sociale de la femme dans la société traditionnelle des Moluques centrales.” *Archipel*, vol. 13, 1977, pp. 53–78.
- Vido, Arthur. *L’histoire du riz africain dans le Sud-Bénin (XVIIe–XXe siècle) : une contribution à l’étude de l’histoire rurale du Bénin*. Presses Académiques Francophones, 2014.
- Vido, Arthur, and Marius Vido. *Les femmes dans l’histoire du Bas-Bénin (XVIIe–XIXe siècles)*. Les Éditions Naguézé, 2025.
- Viti, Fabio. “L’esclavage au Baoulé précolonial.” *L’Homme*, vol. 39, no. 152, 1999, pp. 53–88.

#### About the Authors/à propos des auteurs

**Yao Séverin Kra** est un historien ivoirien. Maître-Assistant (CAMES), il est enseignant-chercheur à l’Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d’Ivoire).

**Agossou Arthur Vido** est un historien béninois. Maître de Conférences (CAMES), il est enseignant-chercheur à l’université d’Abomey-Calavi (Bénin).

#### How to cite this article/Comment citer cet article:

**MLA: Kra, Yao Séverin et Agossou Arthur Vido.** “Statut social, répartition sexuelle des tâches et rôle socioéconomique des femmes esclaves dans le Baoulé précolonial.” *Uirtus*, vol. 5, no. 2, 2025, pp. 222-239, <https://doi.org/10.59384/uirtus.2025.2945>.